

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Poly bd® 700I
Nom chimique	: 1,3-butadiène, homopolymère, époxydé, à terminaison hydroxy
N° CAS	: 129288-65-9
Type de produit	: Importé
Groupe de produits	: Inactive trade product
Exemptions d'enregistrement REACH	: Exempté d'enregistrement REACH Polymère

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

---

Utilisation de la substance/mélange : Elastomères

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Resin Solutions, LLC  
665 Stockton Drive, Suite 100  
Exton, PA 19341  
USA  
T +1-484-284-8989  
[product.stewardship@resinsolutions.com](mailto:product.stewardship@resinsolutions.com),  
<https://www.resinsolutions.com/>

##### Représentant Européen

Resin Solutions Italia Srl  
Via Baiona 107  
48123 RAVENNA  
ITALY  
T +39 0544 459022  
[product.stewardship@resinsolutions.com](mailto:product.stewardship@resinsolutions.com),  
<https://www.resinsolutions.com/>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Carechem 24 International :  
• Europe: + 33 1 49 00 00 49 & Pays Anglophones: + 44 (0) 1235 239 670  
• Afrique & Moyen Orient: + 44 (0) 1235 239 671

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. Les vapeurs émises lors de l'utilisation peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Toluène (108-88-3) <sup>(1)</sup>
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Toluène (108-88-3) <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Substance(s) ajoutée(s) en concentration  $<0,1$  % sur une base volontaire

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Polymère  
Nom : Poly bd® 700I  
N° CAS : 129288-65-9

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Toluène	N° CAS: 108-88-3 N° CE: 203-625-9 N° Index: 601-021-00-3 N° REACH: 01-2119471310-51	< 0,05	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante. Matériau chauffé : en cas de brûlures graves sur un matériau chauffé, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, rincer ou plonger immédiatement la partie touchée sous l'eau courante ou dans de l'eau froide et propre.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent. Matériau chauffé : en cas de brûlures graves sur un matériau chauffé, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Consulter éventuellement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Les vapeurs émises lors de l'utilisation peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau en pulvérisation ou en nuage. Dioxyde de carbone. Mousse. Produit chimique sec. Poudre sèche. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Le recours à un fort jet d'eau peut contribuer à étendre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: La chaleur d'un foyer peut provoquer la libération de vapeurs inflammables. En mélange avec l'air et en présence d'une source d'ignition, peut brûler à l'air libre ou exploser en espace confiné.
Danger d'explosion	: Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ). Fumées toxiques. 1,3-butadiène. hydrocarbures.

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Éviter tout contact personnel direct avec le liquide, même après extinction des flammes, pour éviter les brûlures potentiellement graves. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Utiliser un agent d'extinction aqueux avec précaution afin d'éviter la formation de mousse ou une explosion de vapeur. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
- Pour les non-secouristes**
- Procédures d'urgence pour le personnel non-secouriste : Assurer une ventilation appropriée. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Pour les secouristes**
- Procédures d'urgence pour les secours : Aucune exigence supplémentaire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite. Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.
- Procédés de nettoyage : Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Recueillir le produit dans un récipient à part convenablement étiqueté.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec une température élevée ou un produit fondu pour éviter les brûlures. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Nous recommandons l'utilisation de chauffe-barils à vapeur. S'il est nécessaire de chauffer un produit en baril, desserrer ou enlever le bouchon ou le couvercle avant de chauffer le produit pour éviter une surpression dans le baril. En cas de gel, dégeler et mélanger à fond avant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.
- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec et frais. Purger les fûts ouverts avec de l'azote avant de les refermer hermétiquement. La viscosité peut augmenter au fil du temps. Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- Matières incompatibles : Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts.

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Température de stockage : 10 – 32 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Toluène (108-88-3)	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Toluene
IOEL TWA	192 mg/m <sup>3</sup> 192 mg/m <sup>3</sup>
	50 ppm
IOEL STEL	384 mg/m <sup>3</sup> 384 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm 100 ppm
Remarque	Skin Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Toluène # Tolueen
OEL TWA	77 mg/m <sup>3</sup> 20 ppm
OEL STEL	384 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Remarque	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 16/11/2023
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Toluène
VME (OEL TWA)	76,8 mg/m <sup>3</sup> 20 ppm
VLE (OEL C/STEL)	384 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes. Toxique pour la reproduction de catégorie 2, Risque de pénétration percutanée. Ces valeurs sont assortie de la mention "bruit" indiquant la possibilité d'une atteinte auditive en cas de co-exposition au bruit.

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Toluène (108-88-3)</b>	
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n° 2021-434; Décret n° 2021-1849; Décret n° 2024-307)
<b>France - Valeurs limites biologiques</b>	
BLV	20 µg/l Parameter: Toluene - Medium: blood - Sampling time: end of workweek (Semi-quantitative (ambiguous interpretation)) Parameter: Hippuric acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (per the Authority, the values for this substance must be decided and/or determined on a case by case basis. Guidance for the calculation of and interpretation of values is provided in the source)
<b>Luxembourg - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Toluène
OEL TWA	192 mg/m <sup>3</sup> 50 ppm
OEL STEL	384 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Remarque	Peau
Référence réglementaire	Mémorial A N° 226 de 2021 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Toluène / Toluol
MAK (OEL TWA)	190 mg/m <sup>3</sup> 50 ppm
KZGW (OEL STEL)	760 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Notation	R, R2, SS <sub>C</sub> , O <sup>B</sup> , B
Remarque	INRS, HSE, NIOSH, DFG
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2024
<b>Suisse - BAT (BLV)</b>	
Nom local	Toluène / Toluol
BAT (BLV)	2 g/g créatinine (1.26 mmol/mmol cr.; Paramètre biologique: Acide hippurique; Substrat d'examen: Urine; Moment du prélèvement: Fin de l'exposition, de la période de travail. Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail; Remarques: Paramètre non spécifique. Influence de l'environnement.) 0,5 mg/l (4.62 µmol/l; Paramètre biologique: o-Crésol; Substrat d'examen: Urine; Moment du prélèvement: Fin de l'exposition, de la période de travail. Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail; Remarques: Interprétation quantitative difficile.) 600 µg/l (6.48 µmol/l; Paramètre biologique: Toluène; Substrat d'examen: Sang complet; Moment du prélèvement: Fin de l'exposition, de la période de travail.) 75 µg/l (Paramètre biologique: Toluène; Substrat d'examen: Urine; Moment du prélèvement: Fin de l'exposition, de la période de travail.)
Référence réglementaire	Ordonnance 832.30 (OPA), article 50 al. 3, www.suva.ch/valeurs-limites / Verordnung 832.30 (VUV), Art. 50 Abs. 3, www.suva.ch/grenzwerte
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Toluene
ACGIH OEL TWA	20 ppm

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toluène (108-88-3)	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: CNS, visual & hearing impair; female repro system eff; pregnancy loss. Notations: OTO; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2024
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	Toluene
BEI (BLV)	0,3 mg/g créatinine Parameter: o-Cresol (with hydrolysis) - Medium: urine - Sampling time: End of shift - Notations: B 0,03 mg/l Parameter: Toluene - Medium: urine - Sampling time: End of shift 0,02 mg/l Parameter: Toluene - Medium: blood - Sampling time: Prior to last shift of workweek
Référence réglementaire	ACGIH 2024

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

#### Équipements de protection individuelle

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection étanches. Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel. Produits en combinaison avec des solvants : porter des gants épais (>0.5 mm) en nitrile. Remplacez les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc).

#### Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: limpide.
Apparence	: Visqueux.
Odeur	: aromatique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point et intervalle d'ébullition initiaux	: > 200 °C
Inflammabilité	: Ininflammable.
Propriétés explosives	: Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 110 °C (SETA)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: > 350 °C
pH	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 5000 mPa·s (30 °C)
Solubilité	: Eau: pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,01
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Données manquantes)

Toluène (108-88-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	28,1 (28,1 – 49) mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 26700 ppm/1h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Données manquantes) pH: Non applicable
--------------------------------------	---

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications complémentaires	: Le contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures graves L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Données manquantes) pH: Non applicable
Indications complémentaires	: Le contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures graves
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Données manquantes)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Données manquantes)
Cancérogénicité	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Données manquantes)

### Toluène (108-88-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
---	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Données manquantes)
--	-----------------------------------

### Toluène (108-88-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Danger par aspiration	: Non classé (Données manquantes)
-----------------------	-----------------------------------

### Toluène (108-88-3)

Viscosité, cinématique	< 20 mm <sup>2</sup> /s
------------------------	-------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
--	---

### Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Les vapeurs émises lors de l'utilisation peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, peau et yeux

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Données manquantes)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Données manquantes)

### Toluène (108-88-3)

CL50 - Poisson [1]	15,22 – 19,05 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas [flux continu])
CL50 - Poisson [2]	12,6 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas [statique])
CE50 - Crustacés [1]	5,46 – 9,83 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna [statique])
CE50 - Crustacés [2]	11,5 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna)

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toluène (108-88-3)	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 433 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	12,5 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata [statique])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

1,3-butadiène, homopolymère, époxydé, à terminaison hydroxy (129288-65-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Toluène (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Toluène (108-88-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,65

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Toluène (108-88-3)( <sup>1</sup> )
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Toluène (108-88-3)( <sup>1</sup> )

(<sup>1</sup>) Substance(s) ajoutée(s) en concentration <0,1 % sur une base volontaire

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
Non réglementé pour le transport				
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Matériau non contrôlé par le code IMDG

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Matériau non contrôlé par le code IATA

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Nom	Dénominatio n NC	N° CAS	Code CN	Catégorie, Sous-catégorie	Limite	Annexe
Toluène		108-88-3	2902 30 00	Catégorie 3		Annexe I

### Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 4 BIS	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

# Poly bd® 700I

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

The information contained in this Safety Data Sheet (SDS) is believed by Resin Solutions, LLC to be accurate on the date issued. However, materials may present unknown hazards and should be used with caution. Final determination of suitability and use of any material is the sole responsibility of the user. Neither Resin Solutions, LLC nor any of its subsidiaries or affiliated companies assumes any liability whatsoever for the accuracy or completeness of the information contained herein or reliance thereto. If the material is repackaged, the user is responsible and must ensure that proper health, safety and other necessary information is included with the material and/or on the container. NO WARRANTIES OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE MADE REGARDING THE MATERIALS OR THE INFORMATION CONTAINED IN THIS SDS. ALTERATION OF THIS DOCUMENT IS STRICTLY PROHIBITED.